

SEYDOU Madani SY : Recherches sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique Noire (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali), Paris, Pédone, 1965, 230 pages.

Voici un ouvrage d'un grand intérêt à deux titres au moins : d'une part il constitue une contribution de valeur à la connaissance des institutions politiques de trois Etats africains ; d'autre part, il est l'œuvre d'un Africain qui, comme le souligne le préfacier, M. Lavroff, a l'avantage de parler la langue du pays, de connaître les méandres familiaux de la vie politique et les traditions du pays et donc de mieux rendre compte des réalités politiques.

L'ouvrage, résultat des recherches de thèse, comprend trois parties : *l'infrastructure économique et sociale* (pp. 15-72), *l'inadaptation des superstructures juridiques* (pp. 73-142), *la réalité partisane* (pp 143-207). Au sein de chaque partie, l'auteur confronte la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali.

La 1ère partie est un rappel de la situation économique et sociale. L'auteur n'a aucune peine à faire apparaître, à travers des chiffres assez précis, le sous-développement de l'agriculture, de l'industrie et des transports. A ce titre le tableau dressé pour les trois pays est à peu près le même et il est certainement valable pour l'ensemble des pays africains. Par contre les différences se font jour quant au rôle de l'Etat et des chefferies. Alors qu'en Côte d'Ivoire, l'Etat est plutôt libéral et coopère avec la chefferie, en Guinée et au Mali, l'Etat est très interventionniste et a supprimé la chefferie.

La 2ème partie est une analyse classique des mécanismes constitutionnels. On trouve les traditionnelles questions du statut et des pouvoirs des différents organes ainsi que leurs rapports. Le mérite de l'analyse est de faire ressortir d'une part, les altérations que les Africains font subir aux mécanismes classiques du parlementarisme et du présidentielisme, d'autre part la prééminence absolue du Chef de l'Etat sur tout autre organe. Il se dégage, des développements de cette partie, une impression artificielle qui va dans le sens de la thèse de Seydou Madani SY : l'inadaptation des superstructures juridiques.

C'est avec la 3ème partie (pp. 143-207) consacrée à la réalité partisane que nous arrivons à une analyse originale, toujours intéressante et parfois contestable. C'est là aussi que l'auteur nous livre les conclusions de sa comparaison entre les trois pays. Cette comparaison présentait un intérêt particulier pour les raisons suivantes : les trois pays ont un parti unique qui est une section d'un même parti, le R.D.A. ; ils ont opté l'un pour le libéralisme, les deux autres pour le socialisme ; enfin ils ont à leur tête trois leaders prestigieux. Les conclusions sont les suivantes :

— En ce qui concerne la Côte d'Ivoire : il y a *prééminence des organes constitutionnels sur les institutions partisans*. Le Président ivoirien dispose de pouvoirs tellement exorbitants qu'on a de la peine

à le mettre sur le même pied d'égalité avec ses homologues guinéen et malien. Le parti unique ivoirien apparaît comme un instrument du chef de l'exécutif, plutôt que comme le « moteur des institutions ».

— En Guinée : il y a *collaboration des organes constitutionnels et des institutions partisanes*. Le régime oscille entre la « monocratie partisane » et la personnalisation du pouvoir. C'est un système de personnalisation du pouvoir tempéré par l'action effective d'une oligarchie partisane. Alors que M. Houphouët-Boigny pourrait gouverner sans le F.D.C.I., M. Sékou Touré ne pourrait le faire sans le P.D.G.

— Au Mali : il y a *subordination des organes constitutionnels aux institutions partisanes*. Il s'agit d'une monocratie partisane. Gouvernement et Parlement sont des instruments techniques de mise en œuvre des décisions du parti. Sans doute, ne faut-il pas minimiser le rôle des hommes derrière les cadres du parti. Le Chef de l'Etat, secrétaire général de l'Union Soudanaise est un leader qui jouit de beaucoup de crédit. Mais c'est le leader du parti, dans un ensemble collégial qui est représenté par le Bureau politique national. On serait plus près de la réalité en parlant de *primus inter pares* au sein d'une oligarchie partisane.

Telles sont les conclusions de l'auteur. Elles sont acceptables dans la mesure où elles rendent compte des grandes tendances dans chacun des trois pays. Mais une confrontation plus minutieuse montrerait qu'il faut beaucoup nuancer. A notre sens, le rôle du P.D.C.I. est bien sous-estimé. On pourrait notamment invoquer l'étude fouillée de A.R. Zolberg (*One-party government in the Ivory-Coast*, 1964, 374 pages) (1) pour contredire telle ou telle conclusion. Dans son ouvrage, Zolberg montre que si le P.D.C.I. n'est pas vraiment capable d'engendrer une société nouvelle, du moins il est une bonne machine politique qui garantit le pouvoir de M. Houphouët-Boigny. S'agissant de la Guinée, B. Ameillon (*La Guinée, bilan d'une indépendance*, 1965, 205 pages) a montré que le P.D.G. a tendance à s'absorber dans l'Etat au profit de ce dernier. Enfin, à propos du Mali, s'il est vrai que le parti domine tout, il est contestable de croire à la collégialité au sein du parti. Lorsqu'un même homme cumule les fonctions de Chef de l'Etat, secrétaire général du parti et détient des portefeuilles ministériels, la collégialité n'est-elle pas quelque peu illusoire ?

Ces remarques n'amoindrissent pas pour autant l'ouvrage de Seydou Madani sy qui constitue désormais une référence classique en matière d'institutions politiques africaines.

Ahmed MAHIOU.

(1) Voir notre compte rendu plus loin.